

INITIATION À LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE BANCAIRE BÂLE 3



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, back-office.

Prérequis : connaissance de l'environnement bancaire.

ANIMATION

Jean-Lou GALISSI, 38 ans d'expérience au sein de l'ACPR : contrôle de conformité des établissements bancaires et financiers et à l'audit interne

PROGRAMME

I. DE BÂLE 2 A BÂLE 3

1. Rappel du contexte
2. Les principales recommandations du Comité de Bâle

II. LA TRADUCTION EUROPÉENNE DE BÂLE 3 EN EUROPE ET EN FRANCE

1. Les institutions européennes,
2. Les textes et leur champ d'application

III. LA SOLVABILITÉ

1. Les fonds propres prudentiels
2. Les exigences de fonds propres

IV. LES GRANDS RISQUES

1. Notion de grand risque
2. Les limites

V. LA LIQUIDITÉ

1. Les ratios de liquidité : LCR & NSFR
2. Les indicateurs de pilotage

VI. LE RATIO DE LEVIER

VII. LE REPORTING EUROPÉEN : LES ITS (IMPLEMENTING TECHNICAL STANDARDS)

OBJECTIFS & MÉTHODE

- Prendre connaissance de l'essentiel de la réglementation prudentielle bancaire découlant des recommandations du Comité de Bâle
- Maîtriser les notions de « solvabilité », « grands risques » et « liquidité »

Des évaluations amont et aval (QCM) pour valider l'acquisition des connaissances

DURÉE & TARIF



20 septembre



Tarif adhérent

1010 € HT / participant

Non adhérent

1160 € HT / participant

Intra : nous consulter